

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE d'ANIANE  
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre  
et le 11 juin

Numéro : 24/06/08

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances, sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Date de la convocation
06/06/2024

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET.

Date d'affichage
06/06/2024

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA  
Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

**AFFAIRES SCOLAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT-ECOLE) – 2024-2025.**

Mme la Conseillère Municipale déléguée à l'éducation et à la sécurité alimentaire, présente la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (Ent-école) pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune.

L'ENT-école permet d'offrir sur l'ensemble du territoire académique un ENT unique afin d'offrir un environnement de confiance cohérent, une formation uniforme des personnels, une mutualisation des ressources pédagogiques et une assistance optimisée. L'ENT-école offre à chaque usager un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin.

La solution applicative mise à disposition dans le cadre de l'ENT-école pour l'enseignement premier degré est personnalisée par l'académie et évolutive.

Mme la Conseillère Municipale déléguée à l'éducation explique qu'il convient de procéder au renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2024-2025, la participation financière de la commune s'élève à quatre-vingt-dix euros (90 €) TTC pour la mise à disposition de l'ENT-école aux écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Louis Marres.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur le projet de cette convention et donner pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget communal de 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le

et publication,

du
----

ou notification

du
----

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC